

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 26 (1888)
Heft: 50

Artikel: A toi mon coeur
Autor: Monselet, Ch.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-190685>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR

2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Notre instruction primaire

pendant la période bernoise.

Le nouveau projet de loi sur l'instruction primaire discuté tout récemment par notre Grand Conseil, et sur lequel il reviendra dans sa prochaine session, donne de l'intérêt à ces quelques détails puisés dans l'histoire de l'instruction publique dans notre canton.

L'instruction populaire était à peu près nulle dans le Pays de Vaud, avant la Réformation. Un petit nombre d'enfants allaient dans les couvents et les abbayes apprendre à prier, à chanter l'office et peut-être à lire avec l'espoir de devenir moines à leur tour. L'ignorance générale était si grande qu'en 1535, le Conseil de Moudon voyant que le curé de la ville laissait ses ouailles sans instruction, lui ordonna d'expliquer au peuple au moins les dix commandements, chaque dimanche après l'office.

Les curés, du reste, n'en savaient guère plus que le peuple, si nous en croyons un ancien registre renfermant les titres d'admission à la prêtrise : « B. lit passablement, y est-il dit, il récite avec facilité, il chante mal, il ne sait pas l'arithmétique. — Admis. »

Un vénérable abbé disait un jour : « Si ce damné de Luther ne fût pas venu, on aurait facilement persuadé aux hommes de se nourrir de foin. »

De temps en temps, quelques jeunes gens de familles riches allaient faire un tour à Paris, où ils recevaient une certaine instruction. On en vit un couple qui, au retour, saisis de dévouement pour leurs concitoyens, établissaient une sorte d'école.

Après la Réformation, on s'émerveillait encore lorsqu'on apprenait d'un homme qui n'était ni clerc ni notaire, qu'il savait lire et écrire : « Il sait lire, disait-on, il est donc entré dans la dévotion, loué soit Jésus-Christ. »

Ajoutons que tout ce qui se faisait dans ce domaine avait du reste uniquement en vue les garçons ; les filles ne savaient absolument rien.

Pendant toute la période bernoise, aucune organisation générale concernant l'instruction publique. C'étaient les baillifs qui, dans l'origine, nommaient les maîtres d'écoles, et correspondaient avec les pasteurs pour les écoles ; et l'on sait combien souvent les baillifs furent dépourvus de développement intellectuel et même de moralité.

On se gardait bien de créer dans le pays un dicastère composé de Vaudois, qui auraient peut-être pris fantaisie de donner au développement populaire une impulsion dont on ne voulait pas.

Lorsque LL. EE. favorisèrent l'établissement de quelques écoles par ci par là, elles imposèrent aux diacres d'être en même temps maîtres d'écoles. D'abord, après la Réformation, celui de Lutry fut chargé des fonctions de pasteur à Savigny. On joignit à cette paroisse ce qu'on appelait les Monts de Villette, formant actuellement la commune de Forel. Cette contrée, à moitié couverte de forêts et de marais, n'avait qu'une seule route, qui la côtoyait sur une petite étendue, la route de Moudon à Vevey. Pendant longtemps cette contrée ne posséda aucun moyen d'instruction. En 1700, il n'y existait qu'un seul régent qu'on louait pour la saison d'hiver, et qui allait de maison en maison apprendre à lire aux enfants. On lui donnait cinq batz par enfant qu'il instruisait, et il était logé et nourri dans les maisons où il se trouvait aux heures des repas ou le soir.

Un grand nombre d'autres communes restèrent très longtemps sans école, car en 1600 la classe de Morges adressa à LL. EE. une requête pour obtenir un maître d'école dans toutes les communes, « afin de contenir la jeunesse ». Ce ne fut qu'en 1676 que parut la première ordonnance renfermant quelques principes généraux en fait d'instruction primaire.

Les programmes étaient on ne peut plus simples. Dans les villages on devait d'abord apprendre aux enfants à lire et à prier, et ensuite leur faire

apprendre par cœur le catéchisme d'Heidelberg. On devait aussi enseigner l'écriture à ceux qui en avaient le temps. Enfin, on donnait les principes du plain-chant et de la musique des psaumes.

En 1764, pour une population de 116,815 habitants, il n'y avait que 34 écoles. Dans un grand nombre de celles-ci, les enfants se trouvaient entassés, et n'ayant qu'insuffisamment de l'air et de la lumière. Un seul maître en avait parfois 80, 90 et même 100 sous sa direction. La commune de Lausanne n'avait que 7 écoles publiques et les *Ecoles de Charité*, fondées en 1726, par l'initiative privée.

Le matériel scolaire était déplorable. Le chauffage était ordinairement à la charge des parents, et les enfants arrivaient en classe apportant ou n'apportant pas, chacun une bûche de bois.

Les traitements étaient si insuffisants qu'on avait grand-peine à trouver des instituteurs. On confiait assez fréquemment ces fonctions à d'anciens militaires rentrés dans leur commune, de services étrangers. On eût dit que des chevrons sur un uniforme en guenilles équivalaient à un brevet de capacité.

Ainsi donc, pendant toute la période bernoise, nous voyons que LL. EE. voulaient bien quelque instruction populaire, mais à faible dose, et seulement ce qui leur paraissait strictement nécessaire pour affermir la Réformation.

Voulez-vous vous amuser quelques instants?... Lisez cette spirituelle boutade de Ch. Monselet :

A TOI MON CŒUR.

C'était au temps où j'étais jeune et où j'avais de la gaieté à revendre. Je demeurais alors dans le haut du faubourg Montmartre. J'occupais un deuxième étage dont les fenêtres donnaient sur une petite cour plantée d'arbres. Ce peu de verdure, — une rareté à Paris, — suffisait à la joie de mes yeux.

Pourquoi n'y a-t-il pas de poésie sans mélange ?

Hélas ! ma propriétaire habitait le pre

mier étage, au-dessous de moi. Ma propriétaire ! — C'était une femme, en effet, si toutefois ce nom peut s'appliquer à un être de cinquante-cinq ans, en robe maron, fagoté ridiculement, d'une laideur immodérée et d'un caractère exécrationnel. Elle demeurait avec sa fille et son gendre. Pauvres gens !

Si j'avais pris ma propriétaire en horreur, ma propriétaire, de son côté, m'avait pris en grippe. Elle ne cessait de se plaindre du bruit que je faisais sur sa tête (calomnie) ! et de l'heure induë à laquelle je rentrais (médiosance) !

Cela ne pouvait pas durer longtemps. Cela ne dura pas. Je la voyais souvent — trop souvent ! — sortir de chez elle et traverser la cour. Ce spectacle m'était chaque fois désagréable.

Un matin, elle passa pendant que j'arrosais mes fleurs. Il était de très bonne heure, je croyais pouvoir me livrer impunément à cette pastorale. Malheureusement quelques gouttes d'eau tombèrent sur la nuque de ma propriétaire. Elle leva vivement la tête et m'apostropha en ces termes :

— Monsieur, ce que vous faites est indécent... c'est une indignité... cela n'a pas de nom...

Bien qu'ayant parfaitement entendu, je répliquai par un :

— Plait-il ?

Ma propriétaire répéta sa phrase, en l'augmentant et en l'ornant de gestes furibonds.

J'étais de mauvaise humeur ; c'est ce qui explique comment, haussant les épaules, je laissai échapper ces simples mots :

— Tu m'embêtes.

Suffoquée, ma propriétaire alla s'évanouir dans la loge du concierge.

J'eus tort, j'eus mille fois tort. On ne répond pas de la sorte à une femme, quelle qu'elle soit. Mais que voulez-vous ? J'étais dans l'âge de l'irréflexion et de la fantaisie.

Lorsque je sortis pour aller déjeuner, le concierge me dit d'un air malin :

— Qu'est-ce que vous avez donc dit à la propriétaire ? Elle est dans tous ses états.

— Moi ?... rien... je ne sais plus, répondis-je indifféremment.

— Attendez-vous à la visite de son gendre.

— Le sage doit s'attendre à tout, dis-je d'un ton sentencieux.

Je n'eus pas la visite du gendre, mais je reçus de lui un billet ainsi rédigé :

« Monsieur. Vous avez insulté ma belle-mère de la façon la plus grossière, paraît-il. Ne vous étonnez donc pas de recevoir demain congé en bonne forme de l'appartement que vous occupez chez elle.

« A cette signification, je joins ici l'expression personnelle de mon étonnement pour votre conduite, si directement en opposition avec les usages établis parmi les gens bien élevés.

» EMILE VÉRASOL. »

— Mauvais style ! murmurai-je ; évidemment la lettre a été écrite sous la dictée de la belle-mère.

Je répondis sur-le-champ :

« Monsieur. J'accepte avec une profonde gratitude le congé de madame votre belle-mère. Mais ce que je ne saurais accepter, ce sont les termes dont vous l'accompagnez, et c'est surtout l'appréciation de ma conduite. Vous trouverez donc tout naturel, à votre tour, que deux de mes amis se présentent chez vous pour vous demander des explications à ce sujet. »

Ce qui suit m'a été raconté par le gendre lui-même, qui est devenu plus tard un de mes amis.

Après la réception de ma lettre, il avait fait comparaître sa belle-mère :

Le gendre. — Ah ça ! madame, dans quelle diable d'affaire m'avez-vous fourré ?

La belle-mère. — Que voulez-vous dire, mon gendre ?

Le gendre. — Voilà maintenant votre locataire qui me provoque en duel.

La belle-mère. — Surcroît d'impudence !... Eh bien ?

Le gendre. — Eh bien ! Mais, je la trouve mauvaise !

La belle-mère. — J'espère que vous allez donner un bon coup d'épée à ce drôle.

Le gendre. — Vous espérez... vous espérez ! Je n'en vois pas la nécessité, moi. Je vous trouve surprenante !

La belle-mère. — Comment ! lorsque ce paltoquet a insulté votre belle-mère !

Le gendre. — Je ne dis pas... Mais encore est-il bon que je connaisse la nature et la valeur de l'insulte qui vous a été adressée.

La belle-mère. — Eh quoi ! vous voudriez ?...

Le gendre. — Absolument. Ces messieurs vont venir, et il faut bien que je puisse répondre à leurs allégations, les discuter, s'il y a besoin...

La belle-mère. — A quoi bon discuter ? Punissez !

Le gendre. — Permettez, belle-mère ; c'est bien le moins que je sache pour quoi je vais punir... en admettant que je me décide à punir. En résumé, qu'est-ce que ce jeune homme vous a dit ? Car je ne le sais pas, moi... Vous m'avez poussé à écrire cette lettre sans me mettre au courant... et je vous avoue que je commence à m'en repentir.

La belle-mère. — Il m'a outragée, vous dis-je !

Le gendre. — Bien. Bon, je comprends cela...

La belle-mère. — S'il vous plaît ?

Le gendre. — Ne perdons pas de temps, belle-maman ; je n'ai pas le loisir de trier mes expressions... De quels termes s'est-il servi ?

La belle-mère. — Des plus malséants.

Le gendre. — Cela va sans dire. Mais encore lesquels ?

La belle-mère. — Voulez-vous donc me forcer à rougir.

Le gendre. — Rougissez, belle-maman, la rougeur vous va très bien. Voyons, il vous a envoyé promener ?

La belle-mère. — Non.

Le gendre. — Mieux que cela ?

La belle-mère. — Mon gendre !!!

Le gendre. — Ecoutez donc, vous me

laissez carte blanche... J'erre dans le champ des plus abominables suppositions. Je cherche à me rappeler les grandes injures historiques. — Cet insolent vous a-t-il insulté d'un « seul » mot ou en plusieurs ?

La belle-mère. — En plusieurs.

Le gendre. — Diable ! quelque chose de corsé, alors... N'importe, je dois être éclairé. Allez-y carrément, belle-mère.

La belle-mère. — Impossible !

Le gendre. — Voici un moyen d'épargner votre pudeur : Entrez dans mon cabinet, il y a du papier et de l'encre. Ce que vous n'osez prononcer, écrivez-le.

La belle-mère. — Oui... cela est préférable sans doute... et cependant...

Le gendre. — Quoi encore ?

La belle-mère. — C'est presque aussi pénible... au moins promettez-moi de ne lire que lorsque je ne serai plus là.

Le gendre. — Je vous le promets ; mais entrez, entrez vite.

La belle-mère. — O mon Dieu ! à quelles épreuves vous me soumettez !

Elle entre dans le cabinet.

Presque au même instant, mes témoins se présentaient chez M. Emile Vérasol. L'embarras du malheureux gendre avait atteint à ses dernières limites. Au début de l'entretien il s'esquiva une minute pour aller voir ce que sa belle-mère avait écrit dans son cabinet ; il ne trouva que cette ligne sur une feuille de papier : « Oh ! non, je n'oserai jamais !... Emile, » ne l'exigez pas ! »

Ahuri, il revint en balbutiant de vagues paroles à ces messieurs, et en leur promettant de les aboucher le jour même avec deux de ses amis. Je ne lui en laissai pas le temps. J'eus pitié de ce pauvre homme, et je lui écrivis pour la dernière fois :

« Monsieur. D'après la conversation que MM... ont eue avec vous, il m'a paru que vous ignoriez entièrement les termes de ma prétendue offense envers madame votre belle-mère. Laissez-moi vous renseigner là-dessus. A des apostrophes dont je serais en droit, moi aussi, d'être profondément blessé, j'ai répondu par ces mots, irrespectueux, j'en conviens, mais exclusivement enjoués : « A toi mon cœur ! »

» Ces mots, je suis prêt à les retirer, pour peu que vous le désiriez. »

Lorsque M. Emile Vérasol communiqua cette lettre à sa belle-mère, la figure de celle-ci revêtit en moins d'une seconde plusieurs expressions diverses.

— S'il en est ainsi... murmura-t-elle après avoir lu. Et elle ajouta :

— C'est singulier ! Il m'avait pourtant bien semblé avoir entendu...

— Quoi, belle-mère ?

— Rien, mon gendre.

... La nuit qui suivit ce jour, les esprits qui veillent au chevet de ma propriétaire purent surprendre avec étonnement les péripéties incohérentes d'un rêve où revenaient sans cesse, en alternant, ces deux phrases si différentes : « A toi mon cœur ! » et : « Tu m'embêtes ! »